

**Arrêté du 23 décembre 2014 conférant l'honorariat
à un ancien membre de conseil de prud'hommes
NOR : JUSB1430717A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article D.1442-26 du Code du travail,

ARRÊTE

Article 1

L'honorariat est conféré à :

- au titre de l'année 2011 :

Cour d'appel de Toulouse

M. Denis, Georges, Michel WILAIN, ancien membre du conseil de prud'hommes de Toulouse.

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et par voie d'affichage dans les juridictions.

Fait le 23 décembre 2014.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation,
Le directeur des services judiciaires,

Jean-François BEYNEL